

Protocole sanitaire du Créa Covid-19

Le CREA ouvre enfin ses portes aux adhérents pour la pratique des activités. Mais la Covid-19 nous oblige à mettre en place un protocole sanitaire avec un ensemble de contraintes parfois éloigné de notre volonté, celle de faire collectif et de faire vivre la convivialité. Mais elle nous protège et permet la reprise de vos activités. Ces principes de fonctionnement pourront connaître des évolutions en fonction des instructions mais également en fonction de leur application en situation. Merci de prendre connaissance de ces règles et dans l'intérêt de tous et le respect de chacun, nous vous remercions de les respecter.

Il convient de considérer ces actions comme des mesures de protection pour vous-même et pour les autres.

L'équipe du CREA

A l'entrée des bâtiments :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les espaces communs et pendant l'activité (le masque pourra uniquement être enlevé lors de la pratique des activités physiques comme le cirque, la danse, le sport et le théâtre avec une distanciation de 2 mètres).
- Se laver les mains à l'entrée et à la sortie du bâtiment.
- Respecter le sens de circulation et de distanciation.

Avant l'activité :

- Les parents et accompagnateurs ne doivent pas rentrer dans les espaces de pratiques des activités.
- Respecter les horaires de cours pour éviter les regroupements de personnes dans les espaces communs.
- Arriver en tenue de pratique et avec le minimum d'affaires possible
- Prévoir un sac pour ranger les affaires personnelles, une pochette individuelle pour y déposer son masque pendant le cours et une bouteille d'eau avec nom et prénom de son utilisateur.

Pendant l'activité :

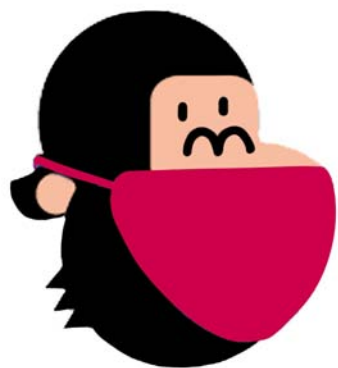
(spécificités pour les activités de cirque, danse, théâtre et sport - voir fiches)

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants et à partir de 11 ans (le masque peut être enlevé pendant la pratique des activités physiques comme le cirque, la danse, le sport et le théâtre).
- Aération des salles d'activités entre chaque groupe d'activité.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique et de spray virucide.
- Les vestiaires et douches restent interdits d'accès.
- L'activité sera écourtée de 5 min pour permettre d'aérer la salle et désinfecter le matériel.

Vigilances particulières liées au virus :

Ne pas venir à votre séance si vous ou votre enfant présente les signes de la Covid-19. Il est souhaitable de prévenir votre professeur(e) ou l'accueil du CREA.

Procédure d'isolement en cas de suspicion de contamination : Toute personne présentant des signes de contamination potentielle par le coronavirus est immédiatement isolée jusqu'à son départ du CREA.



SPÉCIFICITÉS SANITAIRES

ACTIVITÉ CIRQUE

SALLE CITE JARDIN

Port du masque pour l'activité cirque :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les espaces communs et jusqu'à la pratique de l'activité.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants.

Matériel de jonglerie :

- Le partage du matériel de jonglerie est possible en zone verte avec un lavage des mains avant et après chaque utilisation.
- Nettoyage du matériel entre chaque atelier.

Matériel de cirque aérien : (trapèze, cerceau, tissus)

- Un repos de 24h du matériel textile avant nouvelle utilisation. Une rotation de l'utilisation du matériel aérien est appliquée.

Les parades en contact direct entre pratiquants :

- Elles sont possibles en zone verte avec un groupe stable de 5 personnes maximum.
- Se laver les mains avant et après chaque contact physique.
- Laver la tenue après chaque entraînement.

Tapis :

- La désinfection des tapis est obligatoire après chaque séance.

Important :

- Se laver les mains avant de sortir de la salle d'activité.

Distanciation physique, à savoir :

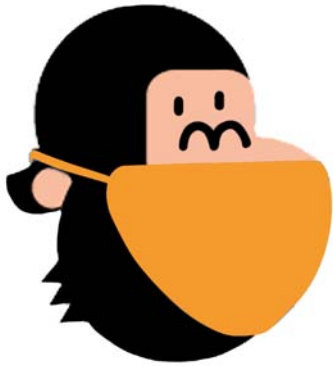
La distanciation entre les personnes à respecter est de 1 à 5 mètres en fonction de l'intensité de l'activité :

1 m en statique

2 m en dynamique

5 m en marche rapide

(LE PROTOCOLE SANITAIRE GÉNÉRAL DU CRÉA EST A APPLIQUER POUR CHAQUE ACTIVITÉ)



SPÉCIFICITÉS SANITAIRES

ACTIVITÉ DANSE

SALLE CITE JARDIN - HANGAR

Port du masque pour l'activité danse :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les espaces communs et jusqu'à la pratique de l'activité.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants.

Distanciation :

- Une distance de 2 mètres entre chaque pratiquant doit être respectée pendant la pratique de la danse.

Les barres de danse :

- Distance de 1 mètre entre chaque pratiquant doit être respectée à la barre.
- Désinfection des barres de danse après chaque séance.

Tapis de danse :

- Le Créa ne peut plus mettre à disposition les tapis pour l'échauffement. Merci de venir avec votre propre tapis.

Important :

- Se laver les mains avant de sortir de la salle d'activité.

Distanciation physique, à savoir :

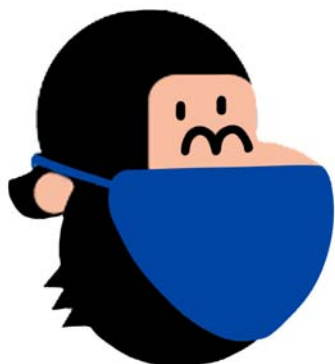
La distanciation entre les personnes à respecter est de 1 à 5 mètres en fonction de l'intensité de l'activité :

- 1 m en statique
- 2 m en dynamique
- 5 m en marche rapide

(LE PROTOCOLE SANITAIRE GÉNÉRAL DU CRÉA EST A APPLIQUER POUR CHAQUE ACTIVITÉ)

SPÉCIFICITÉS SANITAIRES

ACTIVITÉ THÉÂTRE



SALLE AUDIO CRÉA

Port du masque pour l'activité théâtre :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les espaces communs et jusqu'à la pratique de l'activité.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants.

Aménagement de la salle :

- La salle sera divisée en deux parties : « salle » et « scène » avec un maximum de 4 personnes sur le « plateau » pour respecter aux mieux la distanciation physique.
- Il faudra autant de chaises qu'il y a d'élèves dans l'espace « salle » distancées au minimum d'un mètre. Chacun se verra attribué une chaise pour le temps du cours.

Important :

- Se laver les mains avant de sortir de la salle d'activité.

Distanciation physique, à savoir :

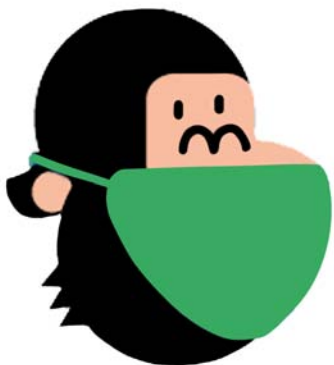
La distanciation entre les personnes à respecter est de 1 à 5 mètres en fonction de l'intensité de l'activité :

- 1 m en statique
- 2 m en dynamique
- 5 m en marche rapide

(LE PROTOCOLE SANITAIRE GÉNÉRAL DU CRÉA EST A APPLIQUER POUR CHAQUE ACTIVITÉ)

SPÉCIFICITÉS SANITAIRES

ÉCOLE DE MUSIQUE



CRÉA

Port du masque pour l'activité musicale :

• Cours de formation collective

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les espaces communs et pendant la durée du cours (1 heure) sauf pour les cours d'ensembles d'instruments à vent.

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants sauf pour les enseignants intervenant dans les classes d'ensembles d'instruments à vents

• Cours de formation individuelle

- Port du masque à partir de 11 ans dans les espaces communs et dans les salles de cours pour les élèves et les professeurs pratiquant un instrument à cordes et de percussions.

Distanciation :

- Une distance de 1 mètre entre chaque élève doit être respectée durant le cours en situation statique assis ou debout (cours de formation collective et cours instrumentaux) et de 2 mètres durant les cours en situation dynamique (éveil musical, initiation)

Désinfection du matériel à usage collectif (claviers et instruments partagés)

- Les instruments seront nettoyés après chaque utilisation ou à la fin du cours.

Partitions (originaux et photocopies légales) et manuels pédagogiques

Ses supports doivent être à usage personnel autant que possible. Dans le cas contraire ils doivent être plastifiés et désinfectés après chaque utilisation.

Consignes générales :

Les cours (individuels et collectifs) seront écourtés de 5 minutes en fin de séance pour permettre l'aération des salles de cours et la désinfection des points de contact (tables, poignées de portes, pupitres ...) et éviter le croisement d'élèves devant les salles de cours.

Il est demandé aux élèves de respecter scrupuleusement :

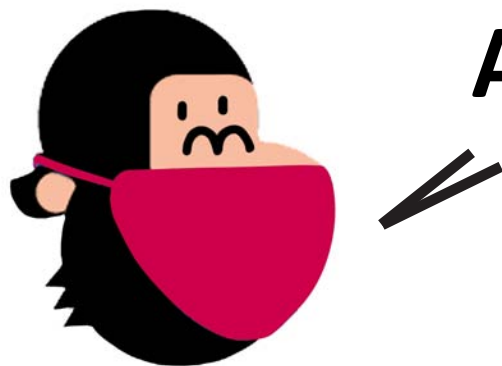
- Les sens de circulation dans les espaces communs
- Les horaires définis par les professeurs
- de ne pas stationner devant les salles de cours.

(LE PROTOCOLE SANITAIRE GÉNÉRAL DU CRÉA EST A APPLIQUER POUR CHAQUE ACTIVITÉ)

SPÉCIFICITÉS SANITAIRES

ACTIVITÉ BABY SPORT & MULTISPORTS

CRÉA - SALLE PLURIVALENTE DE LA STRUETH



Port du masque pour l'activité baby sport et multisports :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les espaces communs et jusqu'à la pratique de l'activité.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants.

Le matériel :

- Le matériel sportif et collectif pourra être mis à disposition. Il sera désinfecté à la fin du cours.

Hygiène des mains :

- Faire des pauses pour se laver les mains régulièrement avec du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.

Distanciation physique, à savoir :

La distanciation entre les personnes à respecter est de 1 à 5 mètres en fonction de l'intensité de l'activité :

- 1 m en statique
- 2 m en dynamique
- 5 m en marche rapide

(LE PROTOCOLE SANITAIRE GÉNÉRAL DU CRÉA EST A APPLIQUER POUR CHAQUE ACTIVITÉ)